

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

*Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
téléphone : 06 83 44 72 19
www.snphu.com*

CONCLUSIONS DU RAPPORT MARESCAUX .

Le rapport Marescaux ne sera présenté officiellement que le 6 Mai . Cependant les grandes lignes sont déjà connues . Conformément au communiqué publié récemment par le SNPHU , le SNBCHU et le SNHU pour la Conférence Hospitalo-Universitaire, il réaffirme son attachement au caractère indissociable des trois missions , soins , enseignement , recherche , exercées par le corps des PU-PH .Il souhaite l'accélération de la promotion à ce grade et de la carrière ; cela n'interdisant pas pour autant la participation des PH à la Recherche et l'Enseignement par contrat avec l'Université . La revalorisation des émoluments est également demandée .

Dans le cadre des débats essentiels concernant la loi HPST , le rapport veut voir évoluer la gouvernance des établissements . Les directeurs généraux de Chu seraient nommés en conseil des ministres sur rapport de ceux de la Santé , de la Recherche et de l'Enseignement supérieur Le Directoire mis en place , serait présidé par le directeur , mais avec trois vice-présidents : le président de la CME , le directeur de l'UFR et un troisième désigné après avis de l'Inserm et de l'Université .

Les conventions hospitalo-universitaire devront avoir une dimension stratégique axée sur le rapport entre le contrat quadriennal de l'Université et le contrat d'objectif du Chu .

Les Pôles actuels pourraient être remplacés par des Départements HU en charge des trois missions avec délégation de gestion et des responsabilités affirmées sur les performances . Le chef de ce Département serait un PU-PH nommé par le Directoire après avis du Président de l'Université .

Le rapport souhaite l'émergence d' Instituts HU labellisés dans le cadre d'appels d'offres , avec une évaluation par un jury international , afin de faire de la Recherche biomédicale une priorité nationale . Il souhaite une collaboration interrégionale pour la Recherche .

Il exprime le souci de connaître une meilleure gestion des ressources humaines . En matière de formations , l'initiation à la Recherche devra se faire dès le 2^e cycle . Il veut élargir le cursus universitaire aux professions non-médicales de l'hôpital .

Enfin , en matière de gestion , il est demandé de mieux rémunérer les activités Chu : innovation, activités de recours , consultations hautement spécialisées , molécules onéreuses... La transparence des financements MERRI est indispensable .

Voici les dispositions essentielles proposées par le rapport . Il faut rappeler que le débat au Sénat sur la loi HPST doit commencer le 11 Mai et que ces dispositions ou certaines d'entre-elles pourraient être reprises sous forme d'amendements , à moins que des dispositions spécifiques aux Chu, fassent l'objet d'un autre texte .

Nîmes , le 2 Mai 2009 .

Pierre GAUER
Conseiller Administratif